

PREAVIS MUNICIPAL 02/2024

concernant une demande de crédit
d'investissement de CHF 322'000.00 TTC
pour le réaménagement partiel du cimetière

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Fin 2021, la Municipalité a procédé à une visite du cimetière et a constaté que les ouvrages existants se dégradent.

Le cabanon actuel servant de stockage des outils et du matériel de creuse pour les tombes doit être rénové. Les murets existants des zones de stockage de matériaux sont endommagés, voire cassés et doivent être également refaits.



Photo 1 – Cabanon à rénover



Photo 2 – Murets à refaire

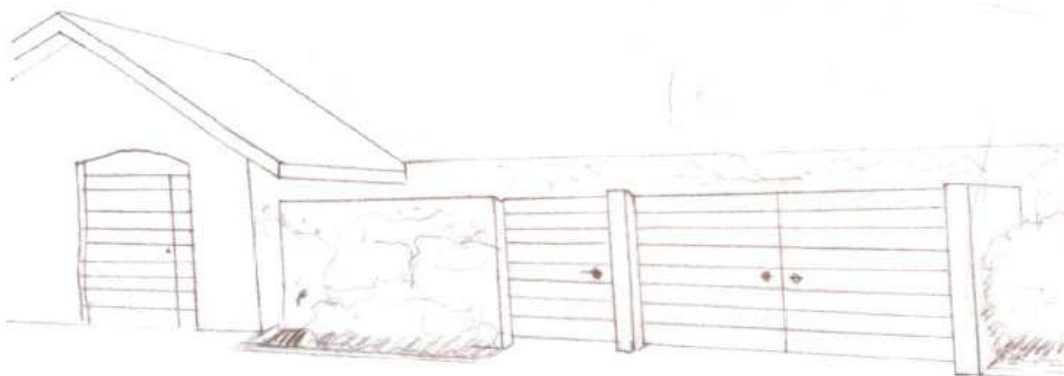


Figure 1 – Esquisse des nouveaux portails devant la zone de stockage

La Municipalité souhaite profiter des travaux de rénovation pour réaménager la partie nord du cimetière, afin de créer un jardin du souvenir ainsi qu'un nouveau columbarium. En effet, ce dernier est complet et le côté droit de la partie nord du cimetière, actuellement totalement engazonné, va devoir être exploité. Outre le jardin du souvenir et le nouveau columbarium, cette partie accueillera des tombes funéraires et des tombes cinéraires.



Photos 1 et 2 – Zone à réaménager – Partie nord du cimetière avec tombes existantes



Photos 3 et 4 – Zone à réaménager – Côté droit de la partie nord du cimetière

Ainsi, la Municipalité a mandaté les bureaux Bernard Schenk SA (ingénieurs) et Cebovert (paysagiste) pour réaliser, en collaboration avec le Service Technique communal, une étude globale sur le réaménagement et la réfection du cimetière, ainsi qu'une illustration du réaménagement projeté.

2. Description des travaux prévus

Les travaux projetés dans le cadre du réaménagement de la partie nord du cimetière sont les suivants :

- **Réfection du cabanon** : Peinture des façades et des boiseries extérieures, nettoyage de la toiture et mise en place de cheneaux et de descentes pour les eaux pluviales. Raccordement électrique, afin d'installer une lumière dans le cabanon et déplacement du point d'eau (y compris raccordement aux eaux claires).
- **Remise en état de la zone de stockage des matériaux** : Démolition et reconstruction des murets. Mise en place de portails afin de masquer la zone et améliorer l'esthétique.
- **Réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir** : Création de deux zones distinctes. La première, en dessus des tombes funéraires existantes, constituera une zone de recueillement avec un banc. La seconde, en haut de la partie droite encore engazonnée, comprendra une zone de recueillement avec deux bancs, les 12 stèles du columbarium ainsi que le monument du jardin du souvenir. Ces aménagements, ainsi que le dallage, sont prévus en pierre naturelle (gneiss des Grisons) et l'assise des bancs en bois.
- **Mise en place de nouvelles plantations** : Plantations de petits arbres afin de conserver la fraîcheur et renforcer l'intimité des visiteurs. Le tout sera complété par des vivaces et des arbrisseaux permettant une floraison tout au long de l'année. Des plantations de mêmes types sont prévues à l'entrée du cimetière.

Les travaux décrits ci-dessus sont représentés sur le plan de situation CY22-643-PRJ-31a, établi par le bureau Bernard Schenk SA et illustrés par des croquis d'ambiance réalisés par le bureau Cebovert. Ces documents sont annexés au présent préavis.

Le projet a été soumis pour avis à la Division monuments et sites ainsi qu'à la Division archéologie du Canton, qui ont émis un préavis favorable.

3. Procédures d'autorisation

Au vu de l'ampleur des travaux projetés, une enquête publique selon la procédure CAMAC de 30 jours sera réalisée.

4. Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi sur la base d'une mise en soumission selon la procédure de gré-à-gré, conforme à la Loi sur les marchés publics. Plusieurs entreprises ont été consultées pour chaque type de prestation, à l'exception des aménagements en gneiss des Grisons, s'agissant d'une fourniture très spécifique. L'entreprise Germa Paysage SA a rendu la meilleure offre pour les aménagements extérieurs.

Description	Montants HT
Travaux de peinture sur le local de rangement	CHF 1'910.00
Travaux de ferblanterie sur la guérite du cimetière	CHF 2'500.00
Travaux d'électricité	CHF 5'100.00
Travaux d'aménagements extérieurs	CHF 122'000.00
Fourniture du Columbarium, du jardin du souvenir, des bancs et du dallage	CHF 126'350.00
Fourniture et pose d'un compteur (Romande Energie SA)	CHF 3'000.00
Honoraires d'ingénieur – Phase d'étude & procédure CAMAC & phase d'exécution (y compris implantations)	CHF 14'200.00
Honoraires d'architecte pour prestations paysagères	CHF 750.00
Divers & imprévus (environ 8%).	CHF 22'000.00
Total des travaux HT	CHF 297'810.00
TVA 8.1 %	CHF 24'122.60
Total des travaux TTC (arrondi)	CHF 322'000.00

5. Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

6. Amortissement

L'amortissement se fera pour CHF 37'500 à l'aide du Fonds pour le cimetière (Leg Farina) 9282.12. Le solde de l'amortissement sera effectué sur une durée de 30 ans selon les dispositions prévues par MCH2.

7. **Décision**

La Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 20 février 2024, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu	le préavis municipal 02/2024,
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Entendu	les rapports des Commissions du Patrimoine et des Finances,
Décide	d'accepter le préavis no 02/2024
	d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 322'000.00 TTC pour le réaménagement du cimetière,
	d'autoriser la Municipalité à financer par la trésorerie courante.

Commugny, le 20 février 2024

Dossier traité par : Christian Borer, technicien communal

Municipale responsable : Caroline Schaerer

Au nom de la Municipalité

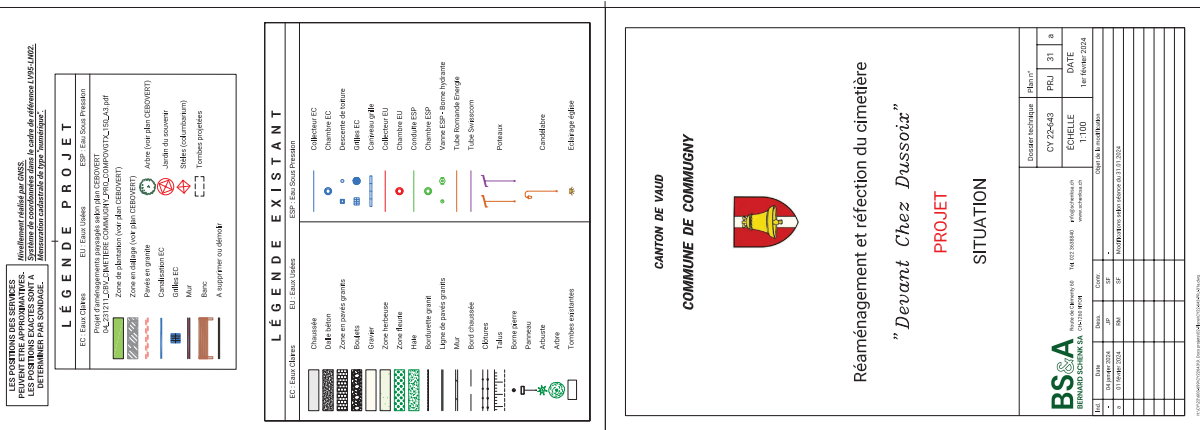
le syndic

le secrétaire adjoint

X. Wohlschlag

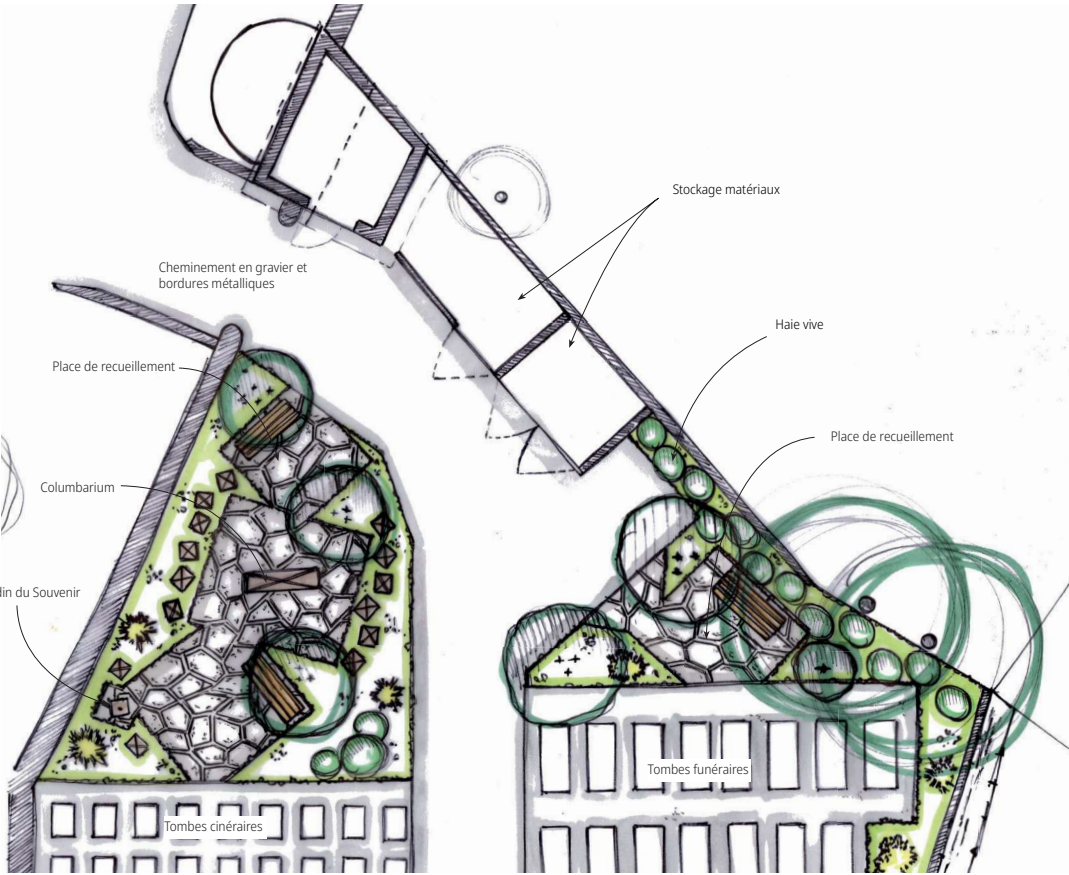
D. Das Neves

Annexes : - Plan de situation des travaux projetés, bureau Bernard Schenk SA – CY22-643-PRJ-31 du 4 janvier 2024
- Réalisation visuelle du jardin du souvenir et du columbarium, bureau Cebovert du 7 novembre 2023

[illegible]

AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR / CIMETIÈRE DE COMMUGNY

PLAN D'AVANT-PROJET 1:100^{ÈME}



CROQUIS D'AMBIANCE



ILLUSTRATIONS

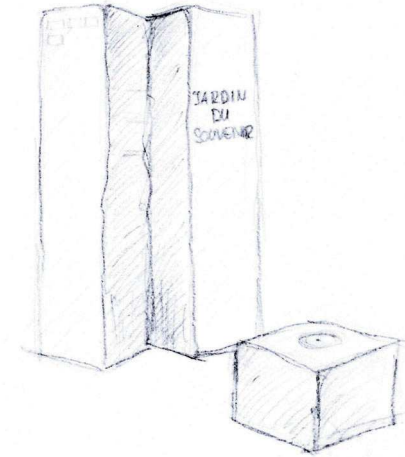


MONUMENTS ET MATÉRIAU / VOS PIERRES NATURELLES SARL

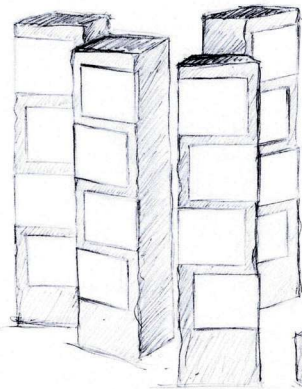
REPRÉSENTATION GNEISS DES GRISONS



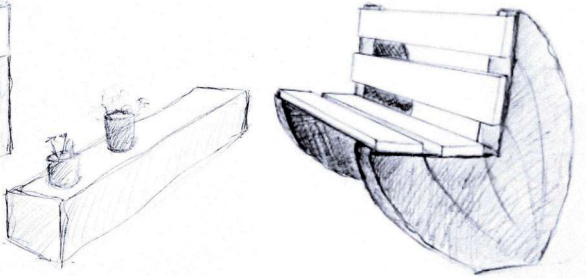
MONUMENT JARDIN DU SOUVENIR



STÈLES COLUMBARIUM



TYPE DE BANC



Avant-projet / 1/100/A2

N°01

07.11.2023

Jardin du Souvenir

1291 Commugny

Les documents fournis sont la propriété intellectuelle et artistique de Cébort. Ils ne peuvent être utilisés par des tiers sans l'accord de Cébort.

Impasse des Jeûnes 4

17755 Sèvres

T 07 314 40 66

www.cebort.ch

Architecte paysagiste HES



Rapport sur le préavis municipal 02/2024 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 322'000.00 TTC pour le réaménagement partiel du cimetière

Commugny, le 28 février 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 20 février 2024 à la salle de Municipalité en présence de Mme Caroline Schaerer, des membres de la Commission du patrimoine ainsi que de Mme Bourgeois de la société Cebovert et Mme Freire de la société Bernard Schenk & Associés.

Lors de la présentation du concept et des explications détaillées du réaménagement du cimetière, de nombreuses questions et commentaires ont été soulevés par rapport aux choix des matériaux et leurs prix (p. ex. dallage en pierre naturelle, nouveaux portails devant la zone de stockage en bois massif). L'emplacement de la parcelle du cimetière à côté du temple de Commugny, classée monument historique, a joué un rôle dans ce choix au vu de l'obtention de l'approbation des services cantonaux.

En ce qui concerne la mise en place de nouvelles plantations (arbres, arbrisseaux, plantes vivaces) la Commission des finances a attiré l'attention sur les coûts supplémentaires engendrés si l'entretien ne pourraient plus être accompli par le service de voirie communal.

La Commission des finances s'est également intéressée aux charges annuelles du cimetière et la gestion des taxes et émoluments. Mme Schaerer a confirmé que le règlement communal s'y référant sera prochainement révisé et qu'un logiciel est en train d'être mis en place pour l'application du tarif du règlement et la gestion des

concessions. Dans ce contexte, la Commission des finances recommande de tenir compte des charges et revenus pour le cimetière d'une manière distincte (compte séparé) et de répartir également les efforts de personnel.

Conclusions

La Commune dispose de moyens financiers suffisants pour se permettre d'investir un montant généreux pour le réaménagement partiel du cimetière qui répond aux besoins d'emplacement dans le columbarium et crée un jardin de souvenir tant attendu.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité des membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis No 02/2024.

Pour la Commission des finances :

Christian Peter

Cyrill Schuler

Jacques Luyet

Lucien Facchin

Emanuel Weisskopf

Rapport sur le préavis municipal n°02/2024 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 322'000.00 TTC pour le réaménagement partiel du cimetière

Commugny, le 26 février 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En août 2022, les membres de la commission ont rencontré Madame Ansermet de la municipalité ainsi qu'une représentante du cabinet d'ingénierie BS&A. L'objectif de cette réunion était que la municipalité présente à la commission un projet préliminaire pour le projet d'aménagement du cimetière et la création d'un columbarium. Le projet englobait la partie nord du cimetière et comprenait la rénovation du cabanon (guérite), de l'espace de rangement, ainsi qu'un nouveau columbarium et des espaces pavés.

La commission a émis un avis positif à l'égard du projet de la municipalité et de ses objectifs. Elle a demandé, comme étape suivante, la participation d'une architecte paysagiste afin de créer un projet cohérent et esthétiquement séduisant, et ainsi exploiter pleinement le potentiel du projet.

Le 20 février 2024, la commission a rencontré Madame Schaerer de la municipalité, accompagnée de représentants du bureau d'ingénierie BS&A et de l'architecte paysagiste CEBO VERT, pour une présentation du nouveau projet. La deuxième présentation a fourni un projet paysager plus complet, plus ambitieux et d'une qualité esthétique indéniable.

Les points clés comprenaient :

- Rénovation du cabanon (guérite)
- Remise en état de l'espace de rangement
- Réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir
- Nouveaux espaces pour tombes funéraires et tombes cinéraires
- Mise en place de nouvelles plantations

En ce qui concerne les deux premiers points, le projet vise à rafraîchir le cabanon (guérite), résolvant ainsi le problème du bâtiment dégradé. En ce qui concerne l'espace de rangement, une solution efficace a été élaborée pour dissimuler les divers matériaux (sable, gravier, etc.), notamment par l'installation de nouveaux portails.

Les points restants constituent les principales améliorations et le cœur du projet paysager pour l'aile nord du cimetière. Deux espaces de recueillement, un jardin du souvenir et un columbarium sont créés en utilisant des pierres naturelles (gneiss des Grisons) de différentes formes : pavés, stèles, bancs et le jardin du souvenir. Ces "îles de pierre" sont entourées de massifs, d'arbustes et d'arbres offrant à la fois abri et intimité.

L'espace restant du cimetière est engazonné et permet un nombre accru de tombes, à la fois funéraires et cinéraires. L'allée piétonne centrale gravillonnée va être remise en état.

Il est à noter que le projet a été présenté à la Division monuments et des sites ainsi qu'à la division archéologie du Canton, qui ont toutes deux émis un préavis positif.

Conclusion

Ce projet, par sa créativité et sa simplicité, constitue une amélioration considérable et crée un espace unique et reposant pour notre cimetière. Afin que le futur cimetière soit à la hauteur de la conception ambitieuse présentée, la commission encourage vivement la municipalité à maintenir la collaboration et à assurer la présence de l'architecte paysagiste lors des phases à venir afin de garantir que la vision initiale soit préservée.

Au vu de ce qui précède, la Commission du Patrimoine, à la majorité de ses membres, recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 02/2024.

Les membres de la Commission du Patrimoine

Dirk Engels

Alain Gonthier

Hans-Jürg Knoepfli

Omar Sharif

Mark Williams